



26.04.23

I. ÉLÉMENTS D'ANALYSE ISSUS DES INVESTIGATIONS AUPRÈS DES OFA





INVESTIGATIONS AUPRÈS DES OFA

Il a été demandé aux services de France compétences de lancer en urgence une phase d'approfondissement des comptabilités analytiques des OFA, avec un premier rendu souhaité pour mi-avril.

Pour mémoire, France compétences ne dispose pas de pouvoir de contrôle ou d'audit auprès des OFA; c'est donc dans le cadre d'un travail d'approfondissement des données remontées par les OFA que nous avons demandé des éléments complémentaires à ces organismes, éléments ensuite analysés par notre prestataire.

☐ Deux analyses ont été demandées :

- Une analyse comptable consistant à regarder la qualité de la donnée remontée par les OFA (la comptabilité analytique transmise est-elle fiable, cohérente, etc. ?)
- Une analyse économique consistant à approfondir 3 thématiques :
 - Les « surmarges » (marges et taux de marges très supérieurs à la moyenne)
 - Les OFA dispensant des formations avec des écarts importants entre l'observé et la valeur recommandée maximum
 - Le secteur de l'artisanat (OFA spécialisés sur l'artisanat)
- → Dans ce contexte et dans ces conditions très contraintes de temps, l'objectif est atteint, au regard des travaux réalisés par le prestataire sur lequel France compétences s'est appuyé.





LES 56 OFA PRÉSÉLECTIONNÉS

56 OFA ont été présélectionnés et tous ont recu une demande de la part de France compétences de transmettre des pièces complémentaires.

☐ A noter :

- → Le délai imparti ne permettait pas de disposer d'une échantillon représentatif d'un point de vue statistique. Il a donc été décidé de cibler des catégories pertinentes au regard des demandes de la gouvernance.
- → Pour autant, les éléments approfondis de cet échantillon peuvent permettre de tirer certains enseignements, voire de conforter ou infirmer certaines analyses précédentes.

☐ La sélection des 56 OFA a été effectuée de la manière suivante :

- Catégorie « artisanat » : il est complexe d'identifier un OFA spécifiquement artisanal, nous avons donc retenu 4 CMA (réparti sur le territoire parmi les 9 chambres régionales ayant remonté) et 11 CFA dont les intitulés permettaient de les raccrocher à la catégorie, en veillant à retenir des CFA de toute taille et de nature juridique différente
- Catégorie « marge »: la sélection s'est faite sur la base des OFA avec un taux de marge supérieur à 20% et une marge supérieure à 1 M€, en veillant parmi cette sélection à retenir des OFA de toute taille et de nature juridique différente
- Catégorie « gros écarts » : la sélection a été effectuée à partir de formations où des gros écarts étaient constatés entre observation et recommandation, en veillant également à retenir des OFA de toute taille et de nature juridique différente. A noter qu'une fois remonté aux niveau de l'OFA, les autres formations de l'organisme sélectionné ont été également comprises dans l'analyse (pas seulement la formation avec l'écart)





LES 40 OFA FINALEMENT ÉTUDIÉS

Le prestataire a au final retenu 40 OFA, ceux ayant répondu dans les délais et en s'assurant que les 40 CFA finalement étudiés respectent les mêmes choix opérés sur les 56, notamment la répartition entre catégorie, la taille, la nature juridique.

☐ 40 OFA ont donc été regardés de façon plus approfondie :

- 12 organismes représentants des métiers et des formations de l'artisanat
- 14 organismes ayant présenté en 2021 un niveau de marge significativement élevé
- 11 organismes ayant présenté en 2021 un résultat sur une certification présentant un fort écart entre les valeurs moyennes observées et les recommandations
- Par ailleurs, 3 CFA ont été regardés en tant que organismes d'enseignement supérieur en tant que tel (qui ne rentrent pas dans une des trois précédentes catégories)

☐ Ces 40 CFA représentent :

- 70 888 apprentis
- 1 406 certifications différentes
- 567 M€ de produits incorporables
- 470 M€ de charges incorporables
- 97,4 M€ de résultat incorporable (soit, en moyenne un taux de marge de 17,2% sur les produits incorporables; pour rappel, le taux de marge incorporable sur l'ensemble des OFA est de 11,2%)



Liberté Égalité Fraternité



26.04.23

ÉLÉMENTS COMPTABLES





ÉLÉMENTS COMPTABLES – EN RÉSUMÉ

- ☐ Une large majorité des CFA étudiés (plus des deux tiers, représentant un peu moins de 90% des charges) présentent une comptabilité analytique suffisamment sérieuse et rigoureuse.
- « Dans leur très grande majorité, les organismes imputent bien au réel les produits OPCO à la certification qui les a générés, et opèrent une affectation de la masse salariale des personnels enseignants (principal poste de charges susceptibles d'être traité comme une charge directe par certification) à la fonction Pédagogie et au prorata des heures passées par certification. Cette pratique constitue un point d'appui fort pour le caractère représentatif des éléments déclarés. »
- « Les clés de répartition retenues par les organismes pour affecter les charges indirectes d'apprentissage et déterminer un résultat analytique par certification respectent, dans leur ensemble, les prescriptions posées. »
 - ☐ Une minorité des CFA étudiés (environ un tiers, représentant un peu plus de 10% des charges) établissent une comptabilité analytique insuffisante à divers degrés, qui ne garantit pas la fiabilité du résultat observé au niveau des certifications (biais possibles, mais d'ampleurs diverses et à l'impact limité sur l'observation moyenne)
- « Ces CFA ne procèdent à l'affectation directe d'aucune charge à une certification et répartissent la totalité des charges affectées à l'apprentissage entre les certifications sur la base d'une unique clé de répartition. »
- « Ces pratiques devraient être corrigées, parce qu'elles nous paraissent s'éloigner du cadre réglementaire ou parce qu'elles sont susceptibles d'induire à la marge des biais statistiques pour la suite des traitements.»
- ⇒ Au total, les investigations menées ne paraissent pas remettre en cause les conclusions des observations produites par France compétences (et ce d'autant que pour les OFA posant difficultés, certains biais évoqués étant au moins autant à la hausse qu'à la baisse, et d'autres majoritairement majorants).





ÉLÉMENTS COMPTABLES - DÉTAILLÉS

☐ Une comptabilité analytique des OFA encore perfectible

- Environ un tiers des OFA dispose d'une comptabilité analytique native (intégrée au SI et au logiciel de comptabilité). Dans les autres cas, cela peut introduire des risques dans le traitement de la donnée... mais pour autant le prestataire n'a pas observé d'erreur.
- o Des pratiques analytiques consistant à ne pas affecter les charges et/ou les produits directs à une certification en particulier mais à les consolider puis les ventiler sur la base d'une unique clé de répartition. Cette pratique n'est pas conforme à l'arrêté... mais ne rend pas le résultat faux pour autant. Il est en revanche moins précis et peut être biaisé, à la hausse ou à la baisse.
- o Une documentation pour expliquer les clés de répartition et les choix de comptabilité opérés souvent absente ou trop synthétique... mais sans corrélation forte avec le résultat.
- o Des attestations comptables produites dans 70% des cas. Dans 17,5% des cas, les organismes ont bénéficié d'une dérogation (permettant aux OFA privés en comptabilité décalé de « s'autoattester »). Dans 12,5% des cas, des attestations manquantes (absentes ou non produites).





ÉLÉMENTS COMPTABLES - DÉTAILLÉS

- ☐ Quelques exemples parmi le tiers des OFA avec des pratiques analytiques contestables :
 - 1. Avec un risque de modifier les charges moyennes observées, à la marge et dans un sens ou dans l'autre
 - Des OFA qui n'affectent pas les charges directes au réel mais les consolident pour les répartir par une clé
 - Utilisation de clés parfois discutables (chiffre d'affaires ou autres, accepté par l'arrêté sous réserve de motivations, mais très souvent absentes)
 - 2. Avec une tendance parfois à la majoration des charges apprentissage observées :
 - o Un OFA porte l'ensemble de ses charges en pédagogie (y compris dotations aux amortissements)
 - Un OFA ventile à 50/50 ses charges communes entre apprentissage et autres activités, alors que l'apprentissage ne représente que un quart de l'activité de l'OFA
 - 3. Sans effet direct sur l'observation des charges apprentissage :
 - o Des pratiquent hétérogènes, voire des erreurs, dans l'affectation par nature de charges (entre ce qui relève de la pédagogie, de l'accompagnement, des fonctions supports, etc.)
 - Des OFA qui globalisent les produits pour les répartir ensuite via une clé qui ne reflète pas les produits réels à la certification





ÉLÉMENTS COMPTABLES - DÉTAILLÉS

- ☐ Les difficultés et biais précédemment constatés ne remettent pas en cause les observations movennes des charges
 - Le cas 1. modifie à la hausse comme à la baisse les observations dans une proportion relativement modeste
 - Le cas 2. a plutôt tendance à majorer les moyennes observées
 - o Le cas 3. implique une certaine précaution dans les interprétations des données pour :
 - → La répartition par nature des charges (pédagogie, accompagnement, support, etc.) est peu interprétable mais ne remet pas en cause la répartition coût contrat / coût hors contrat
 - → La pratique d'affection des produits au global et non au réel impact l'appréciation des taux de marge par certification (sans remettre en cause la marge au niveau apprentissage)
- ☐ Le choix de l'échantillon a nécessairement majoré les pratiques analytiques contestables (en particulier la catégorie « gros écart »)





ÉLÉMENTS COMPTABLES - PRÉCONISATIONS

Si la grande majorité des OFA établissent sérieusement et rigoureusement leur comptabilité analytique, des marges d'amélioration sont toutefois possibles

☐ A moyen terme :

- Plus grande harmonisation des chapitres de comptabilité analytique
- o Plus grande intégration de la comptabilité analytique dans les logiciels de comptabilité des organismes (comptabilité analytique native)

☐ A court terme, dès la campagne 2023 pour les données 2022 :

- Rappel de l'obligation d'affecter au réel les charges et les produits directs
- Fin de la dérogation pour l'attestation des OFA privés en comptabilité décalé
- Dépôt concomitant de l'attestation et de la déclaration
- Directives plus précises quant à l'affectations de certaines charges (notamment celles qui ne doivent pas rentrer dans le « coût contrat »)
- Arrêté modificatif de l'arrêté du 21 juillet 2021 renforçant la fiabilité des données







26.04.23

ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES





ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES - EN RÉSUMÉ

☐ Une situations financière en 2021 globalement positive et homogène, avec une « marge » globale importante de 17,2% (contre 12,4% pour les 26 OFA expertisés hors CFA « surmarges »)

« Un nombre très limité d'organismes au sein de l'échantillon d'étude affichent donc des résultats financiers fragiles pour l'année 2021. »

« Le niveau de résultat [97.4 M€. 17.2% des produits incorporables] est globalement très homogène ; seuls 5 organismes sur les 40 affichent un résultat inférieur à 5 % de leurs produits incorporables »

☐ Un résultat dégagé qui peut être appréhendé en 3 composantes :

- Un effet coût : des coûts contrats inférieurs à la moyenne des coûts contrats observée nationalement
- Un effet NPEC : des NPEC supérieurs aux coûts contrats constatés dans l'étude
- Un effet surplus de recettes : des recettes autres (région, entreprise...) que l'OFA est allé chercher

☐ Des résultats relativisés par certains OFA

« Plusieurs de nos interlocuteurs ont toutefois attiré notre attention sur le fait que leurs revenus des années 2020 et 2021 incluaient encore une part liée au mode de financement antérieur pour les contrats d'apprentissage signés jusqu'au 31/12/2019 dans le cadre des conventionnements régionaux. Ces organismes exprimaient également le fait que l'évolution du régime de financement impliquerait, les concernant, une perte de revenus »





ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES - DÉTAILLÉS

☐ Une situations financière globalement positive et homogène en 2021

- L'échantillon observé a été constitué avec, en son sein, un sous-échantillon de 14 organismes ayant présenté une forte marge, ce qui biaise l'analyse du niveau des résultats dégagés
- Cependant, Le niveau de résultat incorporable des 26 organismes restants s'établit néanmoins à 54,1 M€, soit encore 12,4% des produits incorporables (pour mémoire, le taux de marge était de 11% sur l'ensemble des 2 000 OFA)
 - Seuls 4 organismes sur 26 affichent un résultat inférieur à 5 % (dont 1 en particulier qui n'affecte pas ses produits au réel et dont la répartition peut paraître contestable et minorant pour les résultats)
 - 7 organismes sur 26 affichent un taux de marge supérieur à 20%
- A noter que, parmi les 40 organismes observés, 8 sociétés commerciales, qui avaient généré un résultat apprentissage cumulé de 21,2 M€
 - ont distribué des dividendes à leurs actionnaires, pour un total de 16,4 M€, soit 78 % du résultat dégagé. Pour mémoire, l'analyse des comptabilités analytiques avait déjà mis en évidence ce point, mais seulement à hauteur de 7% au niveau global
 - le taux de marge sur résultat incorporable de ces 8 organismes (36%) était significativement plus élevé que la moyenne. Mais 7 de ces 8 organismes avaient été sélectionnés au titre de leur niveau de marge particulièrement important



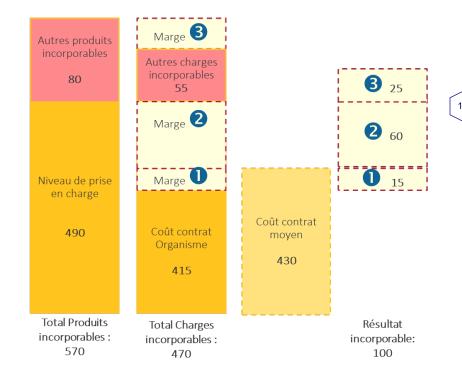


ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES - DÉTAILLÉS

☐ Les 3 composantes du résultat des OFA

- Un coût-contrat moven par apprenti (toutes certifications confondues) inférieur à ce qu'il aurait été si l'organisme avait reproduit les valeurs moyennes observées nationalement sur les certifications qu'il délivre (« effet coût » : marge 1)
 - → 12.8 M€ (13%) des 97.4 M€ de résultat
- 2 Des produits de prise en charge des contrats d'apprentissage par apprenti (hors entreprises et Régions) supérieurs aux valeurs moyennes des coûts contrats étudiés (« effet NPEC » : marge 2)
 - → 56.8 M€ (58%) des 97.4 M€ de résultat
- **S** La capacité de l'organisme à dégager des produits autres supérieurs à la seule couverture des charges non intégrées au coût-contrat selon la moyenne 3 (« effet optimisation des recettes » : marge 3)
 - → 27.8 M€ (29%) des 97.4 M€ de résultat

☐ **Exemple** (avec un résultat de 100 dans un OFA)



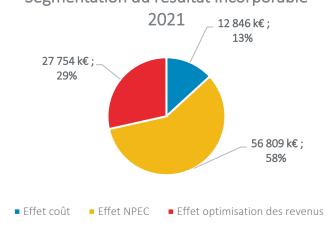




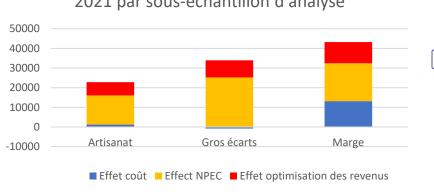
ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES - DÉTAILLÉS

☐ Les 3 composantes du résultat des OFA





Segmentation du résultat incorporable 2021 par sous-échantillon d'analyse



- ⇒ On retrouve une décomposition globalement comparable, quelle que soit la catégorie analysée (avec la part importante de l'« effet NPEC », et des variations sur les deux autres composantes).
- ⇒ Les résultats sur les 3 établissements spécifiques de la catégorie enseignement supérieur ne sont pas assez robustes pour en tirer des conclusions à ce stade, d'autant que des établissements du supérieur sont présents dans les autres catégories (notamment 6 sur les 14 en marge élevée).





FOCUS ARTISANAT

- ☐ La comptabilité des OFA de l'artisanat étudiés ne parait pas faire ressortir de particularité.
 - Du point de vue de la construction analytique des comptes, les OFA étudiés ne présentent pas de distorsions particulière. Les 12 OFA sélectionnés ont des pratiques analytiques globalement de meilleure qualité que les OFA des autres catégories.
 - On peut noter toutefois une hétérogénéité dans les pratiques analytiques entre OFA, en particulier en Chambre de métiers, mais qui ne remet pas en cause les observations de France compétences.
- ☐ La situation économique des OFA de l'artisanat étudiés apparaît saine et ne dénote pas de risque financier particulier.
 - Si l'effet coût est moins fort dans l'artisanat que dans les autres catégories, les deux autres effets (NPEC et surplus de recette) permettent de générer des résultats positifs solides.
 - Seuls 2 OFA sur les 12 présentent des fragilités économiques, toutefois dues essentiellement au faible effectif en apprentissage par section (moins de 5 apprentis par certification constatés pour ces deux OFA; le seuil de rentabilité peut être interrogé dans ce cas).

